

## Jean-Baptiste André Godin à Edmond Turquet, 17 janvier 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 2 p. (100r, 101r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Edmond Turquet, 17 janvier 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49519>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 janvier 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#)

Lieu de destination 11, route de la Révolte, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin annonce à Turquet qu'il ne peut lui donner l'autorisation qu'il demande et qu'il ne souhaite pas être à nouveau maire de Guise. Il pense que monsieur Delorme est le plus à même d'administrer la commune et indique que monsieur Devillers, en tête de la liste, refuse toute fonction. Il annonce à Turquet qu'il en parlera avec eux dans la soirée. Il estime que Delorme et Devillers pourraient être maire et premier adjoint et que monsieur Pouillard pourrait être deuxième adjoint. Sur la pétition relative au chemin de fer de Le Cateau à Saint-Erme : Godin avertit Turquet qu'il lui a envoyé, ainsi qu'à tous ses collègues de la Chambre des députés sauf Godelle, des exemplaires de la pétition avec la carte du tracé. Il lui demande de faire signer ses collègues sur un exemplaire.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Élections](#), [Pétitions](#)

Personnes citées

- [Assemblée nationale \(France\)](#)
- [Cuvinot, Paul \(1837-1920\)](#)
- [Delorme, Jacques Philippe](#)
- [Devillers, Alexandre \(1832-1921\)](#)
- [Godelle, Camille \(1832-1899\)](#)
- [Pouillard, César Stanislas](#)

Événements cités [Élections municipales \(6 janvier 1878, France\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Le Cateau-Cambrésis \(Nord\)](#)
- [Saint-Erme \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Guise le 17 Janvier 77

Mon cher collègue,

Je ne puis vous donner l'autorisation que vous me demandez. L'ordre moral m'a fait prendre la fonction de maire à Guise en trop. j'étais considérable pour que je brigue quant à présent.

Je voudrais aujourd'hui pourvoir vous donner la liste du Maire et des adjoints à nommer, mais je trouve trop de hésitation chez ceux qui en peuvent remplir la fonction.

M. Delorme est véritablement celui qui peut le plus facilement devançer, M. Davillers est en tête de la liste, mais il

résiste à toute idée d'accepter une fonction quelconque.

Resteraient peut-être celle d'arrangeur. J'en discuterai encore avec eux ce soir. Dans tous les cas, M. le Daillers ou Delorme sont véritablement ceux qui pourraient accepter la fonction de Maire, et avec cet écart l'un comme maire, l'autre comme 1<sup>er</sup> adjoint, M. Pouillart pourrait être le second adjoint ; il l'a déjà été.

Je vous ai adressé ce matin, ainsi qu'à mes collègues de la Chambre, sauf Gadelle, des renseignements avec carte de la préfecture. Je vous en envoie encore un peu ce matin.

couvert, pensant qu'il  
fouerait utilement non  
placer celui que nous avions  
remis à Mr. Guérinot, car  
il est nécessaire que le  
Ministre ait la carte pour  
bien voir l'importance du  
tracé.

— Nous interrogeons à partie  
les noms de nos collègues  
sur la question ; mais je vous  
mense qu'il me serait infe-  
niment agréable d'avoir leurs  
signature pour le faire.  
C'est peu de chose pour vous,  
faites-moi donc le plaisir  
de leur demander de les appo-  
ser sur un des exemplaires  
et de me les renvoyer. La pièce  
est scrite.

Bien à vous

Adolphe